



Présents pour la CFDT Santé Sociaux : BISIAUX Brigitte, FELS Thierry, PERUEZ Nicole, TERME Laurent.

Compte-rendu commun. Code de lecture : I pour point d'information. D pour point de décision.

Orange intervention, commentaires CFDT. Autres syndicats présents : 4 CGT, 4 FO, 2 CFTC, 1 CGC, 3 SUD. Employeurs : UNIFED et NEXEM.

I. ADMINISTRATIF ET FINANCIER (première partie)

D.1 Arrêté des comptes annuels de l'exercice 2016. Présentation des comptes annuels au 31/12/2016. Présentation des charges de fonctionnement et du patrimoine immobilier d'UNIFAF. Le CAP arrête les comptes présentés. Ils seront transmis pour validation à l'assemblée générale. Votes POUR : Employeurs, CFDT, CGT, CFTC CGT. SUD et FO NNPPV¹.

II. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

D.2 Approbation des PV du CAP-E du 10 avril 2017 et du CAP du 20 avril 2017

CAP-E du 10/4/2017. Vote pour : Employeurs, CFDT, CGT, CFTC, CFE CGG. SUD et FO NNPPV Procès-verbal adopté

CAP du 20/4/2017. Toutes nos demandes de modification sont acceptées.

Votes POUR : Employeurs, CFDT, CGT, CFTC, CFE CGC. SUD et FO NPPV. Procès-verbal adopté.

III. COMPTE- RENDU DE LA PRESIDENCE & DU DIRECTEUR GENERAL

I.3 Point de situation statutaire CFDT, CGC, et CGT ainsi qu'UNIFED sont signataires des statuts. CRF et NEXEM signeront. Une réunion aura lieu le 6/9 pour prendre en compte les diverses propositions portées par CFDT et CGT.

D.4 Application des dispositions issues de l'avenant 5 à l'Accord de Branche.

Questions sur le politique :

1. Définir le processus et le rétro planning de dénomination des « anciens » administrateurs régionaux délégués des 22 régions et de nomination des « nouveaux » administrateurs régionaux délégués des 13 régions. Qui décide de cela et comment ? Nos organisations pour au plus tard le 15/9/17. UPR préparez vos propositions et adressez-les-nous :
nperuez@sante-sociaux.cfdt.fr; lterme@sante-sociaux.cfdt.fr

2. Prendre en compte le nouveau format des membres des DRP². Pour CFDT : les partenaires régionaux, par vote.

Questions techniques : Détermination des territoires accueillant les DRP nouveau format :

1. Définition d'une capitale régionale ? Pour CFDT décident les partenaires régionaux UNIFAF, par vote.
2. Organisation d'un lieu régional central pour faciliter l'accès ? Pour CFDT : les partenaires régionaux, par vote.
3. Organisation de tout ou partie des réunions d'instance sous forme de visioconférence ? Pour CFDT opposition.

Nouvelles modalités de fonctionnement en termes de prise de décision. Elles demeurent inchangées jusqu'à notification de représentativité (sept/octobre pour les OS de salariés). D'ici là, impératif de revoir les statuts. Pour la CFDT, nous souhaiterions que soit réintroduit l'usage d'avis consultatif des DRP dans le cadre des recrutements de SGR. Certain(es) SGR omettant le rôle du paritarisme et ne rendant compte qu'au DG.

Point de vigilance : Définir pour les DRP de novembre 2017 des règles homogènes d'arbitrage des demandes de départ en CIF (notamment le traitement des Ex-Aequo). La CFDT rappelle qu'en cas de Ex-aequo chaque DRP est souveraine et peut, au regard de la lettre de motivation, choisir le dossier qu'elle finance, par vote. La dotation CIF 2018 devra être arrêtée au plus tard au CAP du 24/09/ 2017. Votes POUR : Employeurs. CFDT. CGT. CFTC. CFE CGC. SUD & FO NNPPV.

¹ NPPV / Ne prenant pas part au vote

2 Délégations régionales paritaires

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

D.5 Projet inter-Opcas de valorisation de l'empreinte économique du paritarisme de gestion. Objet : démontrer que la formation est bien un investissement permettant aux personnes, aux entreprises, aux branches professionnelles et aux territoires d'être plus performants. **La CFDT fait abstraction du coût mais insiste sur les impacts liés aux résultats qui pourraient être nuisibles. Nous rappelons la capacité qu'à l'OPCA en termes de savoir-faire.** **Décision :** Le CAP valide la participation d'UNIFAF au projet des inter-OPCA de valorisation de l'empreinte économique du paritarisme de gestion.

I.6 Note de tendance de l'activité régionale 2016. **La CFDT remercie les services pour ce document fort intéressant mettant en exergue l'activité d'UNIFAF sur les différents dispositifs tant au bénéfice des employeurs que des salariés et un fort développement des activités.**

Focus conseil aux salariés : L'information collective aux salariés fait un bond en avant

1. 694 réunions salariés ont été organisées en 2016, soit 70% de plus qu'en 2015.
2. Avec 9 446 participants, la fréquentation des réunions de salariés fait un bond en avant par rapport à 2015 (+ 20%).

Zoom sur le CEP

Niveau 1 : 11 858 individus ont bénéficié d'une prestation du premier niveau du CEP en 2016 : réunions (9 446 participants), entretiens ou mails d'information sur les tendances socio-économiques, l'emploi, les métiers, les compétences, les qualifications ou les formations.

Niveaux 2 et 3 : 12 987 salariés accompagnés, 2 247 nouveaux ont bénéficié en 2016 d'un accompagnement de niveau 2 (formaliser un projet d'évolution professionnelle) ou de niveau 3 (un plan d'action et un soutien à la réalisation du projet).

I.7 Evolution de la communication d'UNIFAF. Objet : émerger une nouvelle identité de marque. **Le nouveau logo est mauve !**

IV. ADMINISTRATIF ET FINANCIER (deuxième partie)

D.8 Commission financière du 2 juin. Principaux points évoqués : Dotations complémentaires sur certains dispositifs pour 2017. Possibilité d'ouvrir des subventions par anticipation dans l'attente des signatures de partenaires. Placements éthiques. Fermeture compte HSBC. Au regard des ressources disponibles des dotations supplémentaires sont accordées.

CNSA³ : Convention en cours de signature. En attente de confirmation des diplômes retenus. Du retard chez eux. Proposition d'ouverture de cette subvention afin de permettre aux régions d'engager les dossiers. Du débat, il ressort que si la CNSA ne va que sur les recommandations avec des méthodes « comportementalistes » le collège salarié ne suivra pas. **Laurent TERME, vice-président de la CPC⁴ du social et conseiller CFDT chez UNIFAF signale qu'il y a une formation spécifique « autisme » qui tend vers la certification. La CNSA devrait aller là-dessus. Il faut aller vers le certifiant (Attendre le projet de la DGSS sur autisme).**

Le CAP accepte les dotations proposées et la proposition d'ouvrir par anticipation la subvention CNSA. Confirme la non autorisation d'opérations ponctuelles avec d'autres banques que celles actuellement autorisées, autorise la fermeture du compte HSBC.

Pour la CFDT, Il va de soi que cela s'inscrit dans une volonté d'ouvrir les vannes financières pour promouvoir la formation professionnelle, mais au-delà de la volonté collégiale affichée pour aller dans ce sens, il faut mettre en place des indicateurs de suivi dynamique sur les décisions prises par le CAP via ses délibérations.

VOTE POUR : Employeurs, CFDT, CGT, CFTC et CFE CGC.

SUD & FO NNPPV.

D.9 FMB⁵ : Fongibilité des programmes. Attribution 2017 aux régions de 78 Millions. 45% au financement de la qualification : soit 35 millions, dont 18 en application de l'accord de branche et 17 provenant des réserves du fonds conventionnel. Les régions informeront d'une sous consommation des FMB qualification et de demandes importantes sur les projets professionnalisant.

La CFDT propose de ne pas toucher aux fonds affectés à la qualification mais de re-doter les régions à hauteur de leurs besoins réels sur la professionnalisation, à charge pour les services de faire savoir les montants attendus. Nous proposons de mettre 20 M€.

VOTES POUR : Employeurs, CFDT, CGT, CFTC et CFE CGC.

SUD & FO NNPPV.

Point à revoir en septembre pour voir s'il faut ou pas mettre plus.

³ Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

⁴ Commission professionnelle consultative

⁵ Fonds mutualisés de branche

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

D.21 OETH⁶ Projet de convention cadre. La CFDT donne mandat au Président et au trésorier pour signer la convention et demande un vote collectif. VOTES POUR : Employeurs CFDT, CGT, CFTC et CFE CGC. SUD & FO NNPPV.

D.10 FMB : Orientations 2018. C'est à travers la contribution légale et la contribution mutualisée de Branche, versées à l'OPCA que s'accomplit la politique de branche via le FMB. En réponse aux 2 objectifs du Plan National d'Actions et à la structuration du Fonds Mutualisé, le CAP décide des 3 programmes suivants :

1. Le développement des parcours de qualification,
2. Le soutien aux projets de professionnalisation,
3. Les actions et projets collectifs d'UNIFAF.

La solidarité en faveur des structures associatives de petite taille est assurée par un niveau de prise en charge supérieur à la moyenne de leur versement et par une offre de service adaptée qui compensent leurs difficultés à organiser le départ en formation de leurs collaborateurs étant donné la faiblesse de leurs contributions.

Nous demandons un tableau spécifique pour les moins de 10. Pour la CFDT il est difficile de piloter sans avoir eu d'évaluation sur les projets collectifs d'adhérents. Combien ont été mis en route, sur quels thèmes, à la demande de qui ? Quelle est la place des IRP dans ces collectifs d'adhérents ? Pour nous il est nécessaire de revoir la délibération. Après le dispositif de droit commun de 24h, il y aurait un dispositif de 50 h ou 35 h selon le niveau de certification. Les deux s'ajoutent-ils ? Il convient aussi de préciser ce qu'il advient des salariés dont la VAE n'est pas accompagnée par l'employeur. Ces éléments devront être revus ultérieurement.

La CGT souhaiterait supprimer le module complémentaire de formation de 49h par les IBODE de la qualification et le mettre sur la professionnalisation. OK pour le collège, **mais nous pressentons un blocage des employeurs car les salaires ne sont pas pris en compte dans la professionnalisation. Il faudra mettre 25 M€ alors sur la pro suggère la CFDT.**

Blocage des employeurs. Suspension de séance. La CGT se trouve isolée car les 49h sont maintenant partie intégrante de l'ensemble de la qualification IBODE. Suspension inter CGT qui au retour accepte que les 49h de formation des IBODE figurent dans l'enveloppe qualification.

VOTES POUR. Employeurs, CFDT, CGT, CFTC et CFE CGC. SUD et FO NNPPV. Délibération signée.

D.11 COPIL⁷ de l'Observatoire : Dotation complémentaire du budget. Un puits sans fond. Nous mettons en évidence le coût total de l'EE⁸ et de sa communication défaillante pour un moindre résultat attendu que lorsque l'EE se faisait en interne, avec des recrutements en CDD.

Nous exigeons de faire jouer les pénalités financières envers BVA qui n'a pas rempli les attendus, à savoir 65% de répondants. Enquête associative : résultats : 67%. Enquête établissement : résultats 41%. Données emploi : résultats 37%.

Discussions après portées par la CFDT où l'expression finale est « vous restez dans l'enveloppe donnée, le taux de retour est totalement insatisfaisant. Application des pénalités 65 k€ versus 32 k€ à rajouter ».

Le trésorier demande de ne pas évaluer avant le résultat de l'EE 2017. Nous sommes tenus d'aboutir. Il consent à une rallonge mais ne correspond pas à un satisfecit de BVA.

VOTE POUR (rester dans l'enveloppe, appliquer les pénalités). Employeurs, CFDT, CGT, CFTC et CFE CGC. SUD et FO NNPPV.

V. OFFRE DE SERVICE

D.12 CIF : Modalités de gestion des enveloppes de la 4^{ème} DRP 2017. La position du GTP⁹ :

- Les reliquats ne peuvent pas être utilisés pour financer les BC¹⁰ et VAE qui bénéficient déjà de fonds importants et peuvent être financés sur d'autres dispositifs.
- Pas de fongibilité entre les deux enveloppes qualifiantes et non qualifiantes.
- A étudier et décider par le CAP (délibération) : Possibilité de sur-engager sur la dernière DRP les 2 enveloppes CIF pour engager un dossier de plus.

Proposition : Assouplir pour la dernière DRP sur le CIF-CDI les possibilités de sur-engagement pour les 2 enveloppes CIF (qualifiantes et non qualifiantes) **dans le respect de l'ordre de cotation des dossiers** selon deux modalités :

⁶ Obligation d'emploi des travailleurs handicapés

⁷ Comité de pilotage

⁸ Enquête Emplois

⁹ Groupe technique paritaire

¹⁰ Bilans de compétences

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

La CFDT propose de préciser que les DRP sont toutes invitées à sur-engager sur plusieurs dossiers, mais les services ne veulent pas aller jusque-là, le sur-engagement sera possible sur un dossier par enveloppe de l'accord de branche. VOTE POUR. Employeurs, CFDT, CGT, CFTC et CFE CGC.SUD et FO NNPPV. **Délibération signée.**

D13 CIF : Modalités de prise en charge 2018. Nouvelles évolutions : Non application des points liés à l'ancienneté à l'exception des formations se déroulant tous les 2 ans et n'ayant pas permis au salarié de déposé un dossier en 2017.

Conditions de report : précision de la notion de report (changement d'exercice) afin de distinguer ce report d'un simple décalage sur l'année. Suppression d'un motif de report « le report du fait de l'employeur », car après étude juridique, une fois l'autorisation d'absence acceptée, l'employeur n'est plus autorisé à reporter le CIF.

VOTE POUR : Employeurs, CFDT, CGT. FO NNPPV. **(Autres OS parties). Délibération signée.**

I.14 CIF : Premier bilan d'étape. Au 6/6/17, plus de 18.000 dossiers enregistrés sur la plateforme. 8481 dossiers soumis, dont 3631 dossiers sur les DRP de décembre 2016 à mai 2017 (4465 dossiers ont été soumis pour la DRP de juin 2017). Suite aux DRP de décembre jusqu'à mai, sur 3631 dossiers soumis : 2090 ont été acceptés. 1366 refusés. 175 annulés.

D.15 Modalités de prise en charge en cas d'arrêt de travail pendant la formation. Hors Congés BC et CVAE, Si l'arrêt est inférieur ou égal à 14 jours calendaires, il est décidé de suspendre l'action. L'ensemble de la prise en charge est suspendu. L'organisme de formation recherche la possibilité de décaler ou rattraper les heures. L'autorisation d'absence est actualisée.

Si arrêt supérieur à 14 jours calendaires, à la convenance du stagiaire arrêté, il est possible :

- de poursuivre l'action : La prise en charge de l'action est maintenue pendant l'arrêt de travail.
- de suspendre l'action : La prise en charge est suspendue. L'organisme de formation recherche la possibilité de décaler ou rattraper les heures non effectuées. L'autorisation d'absence est actualisée.

VOTE POUR : Employeurs, CFDT et CGT. FO NNPPV. **(Autres OS parties). Délibération signée.**

D.16 BC/VAE¹¹ : Modalités de prise en charge des BC et VAE sur les fonds du Plan de formation. Dossier reporté.

D.17 Bilan de compétences : Point sur le financement. Demande de subvention de 50 000 € sur le deuxième semestre 2017, pour venir en relais de l'expérimentation FPSPP du BC intégré au CEP. Le CAP décide des règles de prise en charge : Accessible à tout salarié de la branche. Pas de condition d'ancienneté. Pas de délai de carence. Prise en charge à hauteur de 75€/h (alignement sur le plafond FPSPP). **Avis favorable de la CFDT.** VOTE POUR : Employeurs, CFDT et CGT. FO NNPPV. **(Autres OS parties). Délibération signée.**

D.18 Point IBODE. ACTALIANS a un dispositif d'accompagnement dématérialisé à partir d'une plateforme informatique. Il propose à UNIFAF de co-développer et de co-investir dans la nouvelle plateforme. La DDP12 propose d'anticiper pour participer. **Pour la CFDT nous n'y ferons pas obstacle mais c'est : Une externalisation de plus et une dépense inutile. La CFDT invite à se recentrer sur le DSB du secteur qui répond mieux à nos attentes et à contractualiser avec des centres de formation. Au regard des arguments que les services n'arrivent pas à contrer, nous suggérons de ne pas nous engager. Les Employeurs et la CGT nous suivent.** VOTE POUR (ne pas y aller) : Employeurs, CFDT et CGT. FO NNPPV. **(Autres OS parties).**

D.19 ANDPC¹³: Projet de convention ANDPC. **Le projet a fait l'objet d'observations de la CFDT. Les demandes ont été instruites. Les observations formulées et les réponses apportées par l'ANDPC sont précisées. Au regard des réponses la CFDT est favorable à la signature de la convention.** VOTES POUR : Employeurs, CFDT et CGT. FO NNPPV. **(Autres OS parties). Le CAP décide de la signature de la convention.**

¹¹ Bilans de compétences et Validation des acquis de l'expérience

¹² Directrice département développement partenariat ?

¹³ Agence nationale du développement professionnel continu.

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

D.20 ESAT¹⁴. Evolution de la Délibération TH¹⁵ en conformité avec la nouvelle convention. Le CAP a signé le 20/4/2017 la convention cadre 2017-2021 portant sur le financement et la mise en œuvre des actions de formation professionnelle des travailleurs handicapés accueillis en ESAT.**La CFDT est favorable aux évolutions et signera la délibération.** VOTES POUR. Employeurs, CFDT et CGT. FO NNPPV. **(Autres OS parties).** Délibération signée.

I.21 MUTECO¹⁶ : Bilan de l'action. 1M€ engagés au 31/1/2017. 26 657 actions. L'axe n°1 en termes d'engagement « mutation des prises en charge & des publics » (dont CBMA) c'est 79 % des engagements. Grande diversité de thématiques : troubles psy & autisme, nouvelles prises en charge. Vieillissement, Alzheimer. Bientraitance, vie affective. Prise en charge & violence. Axe n°2 : « transformation numérique des établissements » c'est 8 % des engagements, mais 19% des actions. Axe N°3 : l'axe 4.1 : OF2. O. : 7 % des engagements, mais 2 % des actions.

D.22 MUTECO : Ciblage des fonds pour 2017. Projet pour 15 millions. Report au CA FPSPP¹⁷ de juin. Risque de subvention de seulement 3 millions. Il y aura pertinence à recentrer plutôt que de saupoudrer. AXE 2-1 Révolution numérique **Nous demandons d'expliquer ce que font les services en argumentant sur les dossiers de soins informatisés. C'est un domaine où UNIFAF a des demandes de projets financièrement lourds et pour lesquels il y a peu d'autres sources de financement.** AXE 6 Savoirs de base et CléA au bénéfice des salariés fragilisés. Le CAP valide les priorités sur ces axes.

I.23 Actions collectives : Bilan 2016. Pas traité, faute de temps.

D.24 Courrier CGT de saisine de l'Observatoire pour la réalisation d'une étude quantitative et qualitative sur le CIF. **Demande sans doute intéressante à renvoyer vers l'observatoire de branche mais compte tenu de ses moyens financiers actuels, elle semble difficile à réaliser, à court terme. De plus nous ne disposons pas du suivi des files actives de l'ancienne formule pour faire les comparaisons.** VOTES POUR (renvoi vers l'observatoire). Employeurs, CFDT et CGT. FO NNPPV. **(Autres OS parties).**

VI. TABLEAUX DE BORD

I.25 Contractualisation et frais de service. Au 31/5/17, 84% des adhérents ont adressé leur convention de service 2017. Plus de 97 % s'engagent sur un taux de 2 % minimum dont 52 % avec un taux au moins égal à 2,3 %.

I.26 Réponses aux appels à projets FPSPP¹⁸. Pas de nouveautés, tableau remis pour information.

I.27 Tableaux de bord

A) Tableau de bord général. Présentation détaillée avec éléments significatifs ci-dessous.

B) Travailleurs handicapés. Progression de 22 % des engagements dont + 31 % sur les crédits Priorités Nationales.

C) CIF CDI. Une baisse importante des dossiers CVAE¹⁹ en lien avec le financement de ces dossiers sur le CPF (les dossiers VAE représentent près de 25 % des dossiers CPF). Les décaissements ont diminué de 5% en particulier au niveau du CVAE.

CIF CDD. La baisse constatée depuis plusieurs années se confirme. Les assouplissements prévus liés aux conditions d'accès à ce dispositif n'auront pas d'impact avant septembre.

D) Fonds mutualisés. Progression de 44 % par rapport à 2016. Très certainement liée au lancement de la campagne de contractualisation 2017. La progression concerne principalement les projets professionnalisaient (+ 52 %) et les A.C.R²⁰. (+ 66 %). L'utilisation des fonds issus du Plan Legal a également fortement progressé (+ 80 % par rapport à 2016).

E) CPF²¹. Les dossiers ont fortement augmenté par rapport au mois dernier (+59 %). Le coût moyen de ces dossiers a progressé de 16 % (début d'impact de la décision du CAP d'avril sur l'abondement sur la durée totale de la formation).

14 Etablissement et Service d'Aide par le Travail

15 Travailleurs handicapés

16 MUTECO Mutations économiques.

17 Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

18 Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels

19 Congés validation des acquis de l'expérience

20 Actions collectives régionales

FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

47/49 AVENUE SIMON BOLIVAR 75950 PARIS CEDEX 19

TÉL : 01 56 41 52 00 – FAX : 01 42 02 48 08

ESPACE ADHÉRENTS : cfdt-sante-sociaux.net

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

F) Professionnalisation. Les engagements progressent de 9% avec des disparités en fonction des dossiers. Les contrats de Professionnalisation sont stables. Les Périodes progressent de 15%, avec une augmentation de 26% du nombre de dossiers avec utilisation des heures CPF. Les décaissements sont stables.

VII. ADHESIONS. Elles sont en ligne.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

CFDT rappelle pour la Xième fois la demande d'organigramme et du bilan social 2015 et 2016. Le DG nous dit que l'organigramme est prêt. Il sera en ligne dès la semaine suivante. Les bilans sociaux vont arriver.